

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Multimanager Offensif

Part C : Code ISIN : FR0000977019

L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indice de référence MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis), sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI World en euros (dividendes nets réinvestis) est composé d'entreprises cotées sur les bourses d'environ 23 pays développés et est représentatif des plus grandes capitalisations mondiales des pays industrialisés développés.
- ▶ Le FCP est un OPCVM d'OPCVM, qui investit son actif essentiellement en parts et actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement.
- ▶ La stratégie de gestion consiste essentiellement, sur une base discrétionnaire, à rechercher et à investir dans des OPCVM et/ou fonds d'investissement présentant une valeur ajoutée. La construction du portefeuille intègre également une allocation de styles de gestion.
- ▶ L'allocation tactique par thème et/ou par classe d'actifs peut constituer des sources de valeurs ajoutées complémentaires.
- ▶ Les gestionnaires et les fonds sélectionnés sont suivis étroitement et sont activement remplacés lorsque la qualité de gestion se détériore ou lorsque de meilleurs gérants sont trouvés.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est investi dans des OPCVM et fonds d'investissement à dominante actions Europe et Internationales entre 60% et 100% de l'actif, autour d'un scénario central de 90%.
L'investissement dans des OPCVM « actions des pays émergents » peut aller jusqu'à 30%.
- ▶ Le FCP peut investir dans des OPCVM et fonds d'investissement à dominante taux dans la limite de 40% de l'actif, autour d'un scénario central de 10%. Le gérant peut ponctuellement s'écarter de ce scénario central s'il le juge opportun en fonction des conditions de marchés.
L'investissement dans des OPCVM « high yield » (titres dits de « haut rendement » et de notation inférieure ou égale à BB+ selon l'échelle Standard & Poor's et/ou équivalent) peut aller jusqu'à 30%.
- ▶ Le FCP peut également investir dans des OPCVM de classification « diversifié » dans la limite de 40% de l'actif, en particulier poursuivant des stratégies à performance absolue.
- ▶ Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions, de taux et de change.
- ▶ L'exposition du FCP aux marchés peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour au plus tard à 9 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 9 heures sont exécutées sur la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus. La date valeur appliquée à une souscription ou à un rachat exécuté en J est J+3, J étant la date d'exécution de l'ordre.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés actions et obligataires internationaux autour d'une allocation stratégique de long terme, majoritairement exposé aux marchés actions.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

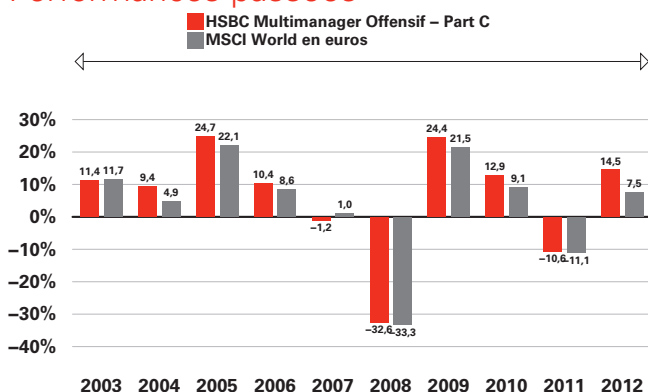
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,74%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2012 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'orientation de gestion était différente. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- ▶ L'OPCVM a été créé le 28 août 2001.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France.
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : OPCVM de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.